

RESSORTISSANTS EN PROVENANCE DE L'UE EEE ET SUISSE

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Réf. : SRI-ETUDIANT HORS UE PLUS DE 28 ANS-ETABLISSEMENT AGREE-LISTE 4F

Vous êtes actuellement étudiant. Dans l'attente de la régularisation de votre séjour en France, vous pouvez éventuellement bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé au titre des droits communautaires. Pour permettre l'étude de votre dossier, merci **de nous retourner cette liste** accompagnée des documents suivants:

- le formulaire S1 délivré par l'Etat membre pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant
- une photocopie de votre pièce d'identité pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant
- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant (ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible)
- un certificat de scolarité, pour l'année en cours, délivré par l'établissement
- votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN)
- une photocopie d'un justificatif de domicile
- merci de nous préciser votre adresse dans votre pays de provenance :

VOTRE DOSSIER ACCOMPAGNE DE CETTE LISTE PEUT ETRE :

▪ **DEPOSE DANS L'UN DES POINTS D'ACCUEIL DE L'ASSURANCE MALADIE**
(les adresses de nos points d'accueils sont consultables sur ameli.fr)

▪ **TRANSMIS PAR COURRIER A L'ADRESSE SUIVANTE :**

ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CS 60300
93018 BOBIGNY CEDEX